

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 6 avril à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Noël CASTEX **membre suppléant**.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anne Catherine BOBILLIER, Anissa BRIKH, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Florence PFHURTER, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Fabrice PETITJEAN, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Jean-Michel TALON, et Pierre VALLAT.

**Avait donné pouvoir :** Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Anne-Catherine BOBILLIER à Annick PRENAT, Philippe CHEVALIER à Gilles COURGEY, Emmanuelle PALMA GERARD à Sandrine LARCHER, Florence PFHURTER à Noël CASTEX et Pierre VALLAT à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 23 mars 2023	Le 23 mars 2023	En exercice	50
		Présents	29
		Votants	34

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Françoise THOMAS est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

**2023-02-40 Avenant n°5 marché de travaux aménagement partiel des Fonteneilles**  
*Rapporteur : Daniel FRERY*

*Vu la délibération n°2021-01-02 du 28 janvier 2021 attribuant les marchés de travaux d'aménagement partiel du bâtiment pour l'implantation des locaux de la Police Municipale et de l'Ecole de musique sur le site des Fonteneilles à Beaucourt,*

*Vu la délibération n° 2022-07-13 du 10 novembre 2022 validant le nouveau montant du marché après avenants,*

*Vu le Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 30 mars 2022*

### **Contexte :**

Par délibération en date du 28 janvier 2021, dans le cadre de l'implantation des locaux de la Police Municipale et de l'Ecole de musique sur le site des Fonteneilles à Beaucourt, les lots 01 à 15 ont été attribués par le Conseil communautaire au groupement d'entreprises AUBE pour un montant global de 1 097 737,48 € HT option climatisation comprise concernant le lot 11 « chauffage, fluide, ventilation, climatisation ».

Par délibération en date du 30 juin 2022, le Conseil communautaire a validé un nouveau montant de marché après trois avenants (dont un rectificatif) à la somme de 1 179 819,40 € HT soit + 7,48 % par rapport au montant initial.

Un quatrième avenant portant le marché à la somme de 1 191 607,36 € HT et concernant l'aménagement du rez de chaussée de la cage d'escalier intérieure nécessaire à la sortie de secours de la Police Municipale Intercommunale est soumis à la C.A.O du 10 novembre 2022 et est validé par le Conseil communautaire à cette même date.

### Objet de l'avenant n° 05 :

Le présent avenant a pour objet d'acter la moins-value sur le lot 03 « Ravalement façade – échafaudage » car aucun travaux n'a été réalisé sur la façade sud du bâtiment ; en effet une mise au point avec la ville de Beaucourt est encore nécessaire.

Par ailleurs, la cage extérieure de l'ascenseur restant à réaliser, le poste 8.3.1 « fourniture et mise en œuvre d'enrobés » du lot 02 « VRD – Espaces verts » sera réalisé ultérieurement ce qui se traduit par une moins-value sur ce poste.

Ces moins-values se décomposent de la façon suivante :

Lot n° 02 « VRD – Espaces verts »	- 3 905,00 € HT
Lot n° 03 « Ravalements Façade – Échafaudage »	- 32 693,05 € HT

soit un total en moins-values pour l'avenant 05 qui s'élève à – **36 598,05 € HT.**

Il est donc nécessaire de porter le montant des lots à respectivement :

Lot n° 02 « VRD - Espaces verts » : 191 765,44 € HT soit + 27,77 % au montant initial du lot  
Lot n° 03 « Ravalements Façade – Échafaudage » : 57 306,96 € HT soit – 36,33 % au montant initial du lot.

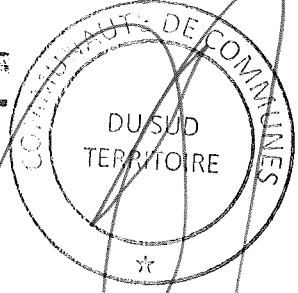
**Le nouveau montant du marché après l'avenant n° 5 est arrêté à la somme de 1 155 009,31€ HT, soit + 5,22 % par rapport au montant initial du marché.**

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des travaux modificatifs est annexé au présent rapport.

**Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De valider le nouveau montant du marché à la suite de l'avenant n° 5 présenté ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

*Annexe : tableau récapitulatif*

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p><b>Le Président,</b>  <b>Le Président Christian RAYOT</b></p> 
<p><b>Et publication ou notification le</b></p>	<p><b>JEUDI 13 AVR. 2023</b></p>
<p><b>Le Président,</b>  <b>Le Président Christian RAYOT</b></p> 